

CLASSIFICATION ET NOMENCLATURE PHARMACEUTIQUES

La classification et la nomenclature pharmaceutiques appellent une réforme depuis un grand nombre d'années. Il serait temps enfin que quelque chose de méthodique vint remplacer l'arbitraire qui règne encore dans cette partie de notre art.

La nomenclature ancienne que le Codex a suivie, bien que débarrassée d'un grand nombre de noms empiriques, est encore très-vicieuse. Mais on conçoit que ses auteurs ont dû mettre beaucoup de réserve sous le rapport des innovations. Cependant on peut leur reprocher, ce nous semble, de n'avoir pas osé davantage.

Il serait à désirer que l'on pût introduire dans la nomenclature pharmaceutique la précision qui caractérise celle de la chimie et de la botanique; mais le travail est hérissé de difficultés. Des pharmaciens distingués de notre époque n'ont cependant pas craint de l'aborder. Ils ont jeté les bases d'une classification et d'une nomenclature qui ont déjà porté leurs fruits, et si nous n'en avons adopté aucune exclusivement, c'est que, comme nous l'avons déjà dit, notre livre n'étant pas une œuvre dogmatique, nous eussions manqué à notre programme en agissant autrement.

Chéreau, qui le premier s'est occupé de cette importante question, divise d'abord les médicaments en deux grandes classes: les *chronozoïques* et les *achronozoïques*, autrement dit médicaments officinaux et médicaments magistraux; puis il établit ses ordres d'après la nature de l'excipient; alors on a les *hydrooïques* (médicaments à excipients aqueux), les *oléoïques* (médicaments à excipients huileux), etc. Les genres sont formés d'après la manière dont les médicaments ont été obtenus: on a des *hydrolés* (solutés, infusés, etc.), des *hydrolats* (eaux distillées), des *oxéolés* (vinaigres par macération), des *oxéolats* (vinaigres par distillation), etc. Il forme les sous-genres d'après la consistance ou l'emploi et l'espèce, en ajoutant au nom générique un nom spécifique, qui est celui de la substance.

Henry et Guibourt font quatre classes de médicaments: par division, par extraction, par mixtion, par combinaison chimique. Leurs genres sont formés d'après la nature des médicaments ou leurs excipients; les sous-genres,

d'après leur forme et encore d'après leur nature; enfin l'espèce, en ajoutant au nom générique le nom de la substance, lorsqu'il n'y en a qu'une seule; d'une ou de deux des principales, lorsqu'il y en a plusieurs.

Béral, qui a publié un travail très-étendu sur ce sujet, transforme en classes les ordres de Chéreau, toutefois avec quelques changements dans les noms et dans le nombre. Il établit quatorze classes: les *hydroïques*, médicaments à excipient aqueux; les *alcooliques*, excipient, l'alcool; *éthéroïques*, excipient, l'éther; *acétoïques*, excipient, le vinaigre; *anoïques*, excipient, le vin; *brytoïques*, excipient, la bière; *oléoïques*, excipient, les huiles grasses; *oléoïques*, excipient, les huiles volatiles; *liparoliques*, excipient, la graisse; *rétinoïques*, excipient, les résines; *stéarotoïques*, excipient, un stéarate; *saccharoliques*, excipient, le sucre; *melléoliques*, excipient, le miel; *amidotoïques*, excipient, l'amidon. Sous forme d'appendice, il place les médicaments qui n'ont pu entrer dans les classes ci-dessus, comme les poudres, les extraits, les cataplasmes, les pilules, etc.

Les genres sont formés, soit d'après le mode de préparation (*alcoolés*, teinture par solution; *alcoolatures*, teinture avec les plantes, ou par macération; *alcoolats*, alcools par distillation), soit d'après leur forme ou leur emploi.

Dans cette méthode, les noms des médicaments qui ne contiennent qu'une seule substance active se composent du nom de cette substance joint au nom générique (exemple: *acétolé* de camphre, vinaigre camphré). Quant aux médicaments composés, un nom propre, ordinairement celui de l'inventeur, leur sert de dénomination spécifique. L'auteur regarde ce mécanisme comme un moyen facile et inépuisable de nomenclature.

L'introduction, dans la pratique pharmaceutique, de la glycérine comme excipient, nous a fait ajouter au tableau ci-dessus les *glycérats* ou *glycérés* et les *glycérolés* (p. 517).

Quelle est la meilleure de ces méthodes? Les deux grandes classes de Chéreau nous paraissent défectueuses, en ce sens qu'un médicament peut être à la fois officinal et magistral; mais ses ordres, à part les noms de quelques-uns, reposent sur des bases solides,

et l'on reconnaît facilement qu'ils ont servi à respectives, entre lesquelles il nous serait Béral et Guibourt dans leurs classifications difficile de choisir.

Concordance des diverses nomenclatures pharmaceutiques.

CODIX.	HENRY et GUIBOURT.	BÉRAL.	CHÉREAU.
Poudres.....	Poudres.....	Poudres.....	Pulvérolés.
Pulpes.....	Pulpes.....	Pulpes.....	Pulpolites.
Sucs.....	Sucs.....	Sucs.....	Opolés (officin.).
Fécules.....	Fécules.....	Fécules.....	Opolés (magist.).
Huiles.....	Huiles.....	Huiles.....	Amidolés.
Graisses.....	Graisses.....	Liparols.....	Oléols.
Tisanes.....	Hydrolés.....	Tisanes.....	Stéarols.
Apozèmes.....	Hydrolés.....	Apozèmes.....	Hydrolés.
Emulsions.....	Hydrolés.....	Emulsions.....	Hydroolites.
Mucilages.....	Hydrolés.....	Mucilages.....	Mucolites.
Potions.....	Hydrolés.....	Potions.....	Hydropolites.
Teintures alcooliques.....	Alcoolés.....	Alcoolés.....	Alcoolés.
— avec les plantes fraîches.	Alcoolatures.....	Alcoolatures (1).....	
Teintures éthérées.....	Ethérolés.....	Alcoolatures.....	
Vins médicinaux.....	Œnolés.....	Ethérolés.....	Ethérolés.
Vinaigres médicinaux.....	Oxéolés.....	Ethérolatures.....	
	Oxéolats.....	Œnolés.....	Œnolés.
		Œnolatures.....	
Bières médicinales.....	Brutolés.....	Acétoles.....	Oxéolés.
Huiles médicinales.....	Elcolés.....	Acétoats.....	
Glycérés.....	Glycérolés.....	Acétoatures.....	
Eaux distillées.....	Hydrolats.....	Brytolés.....	Brutolés.
Huiles volatiles.....	Huiles volatiles.....	Brytolatures.....	
Huiles volatiles médicinales.....	Myrolés.....	Eléoolatures.....	Oléolés.
Alcoolats.....	Alcoolats.....	Glycérolatures.....	Glycérolés.
Solutions par l'eau.....	Hydrolés.....	Hydrolats.....	Hydrolats.
Extraits.....	Extraits.....	Oléolés.....	Oléolats.
Sirops.....	Sirops.....	Médicaments oléoliques.....	
Mellites.....	Mellites.....	Alcoolats.....	Alcoolats.
	Oxymellites.....	Hydrolés.....	Hydrolés.
Electuaires.....	Electuaires.....	Extraits.....	Apostolés.
Gelées.....	Gelées.....	Sirops.....	Saccharolés liquides.
Pâtes.....	Pâtes.....	Hydromellés.....	Saccharolés liquides.
Conserves.....	Electuaires.....	Oxymellés.....	
Oléosaccharum.....	Eléosaccharum.....	Electuaires.....	Saccharolés mous.
	Saccharures.....	Gelées.....	Saccharolés mous.
Tablettes.....	Tablettes.....	Pâtes.....	Saccharolés ductiles.
Pastilles.....	Pastilles.....	Conserves.....	Saccharolés mous.
Espèces.....	Espèces.....	Saccharolés.....	Oléosaccharolés.
Poudres composées.....	Poudres composées.....	Tablettes.....	Saccharolés solides.
Pilules et bols.....	Pilules et bols.....	Orbiculés.....	Saccharolés solides.
Cérats.....	Eléocérolés.....	Espèces.....	Spéciolés.
Glycérés.....	Glycérats.....	Poudres composées.....	Pulvérolés.
		Pilules et bols.....	Saccharolés solides.
Pommades.....	Liparolés.....	Liparolés.....	Oléocérolés.
Onguents.....	Rétinolés.....	Glycéroïdés.....	Glycératés.
Emplâtres ou onguents solides	Rétinolés.....		
Emplâtres vrais.....	Stéarolés.....	Liparolés.....	Stéarolés.
Cataplasmes.....	Cataplasmes.....	Rétinoidés.....	Oléocérolés résineux.
Fomentations.....	Hydrolés.....	Rétinoidés.....	Stéarolés solides.
Lotions.....	Hydrolés.....	Stéarolés.....	Stéarolés.
Liniments.....	Elcolés.....	Cataplasmes.....	
Collyres.....	Hydrolés.....	Hydrolotifs.....	Hydrolés.
Bains.....	Hydrolés.....	Hydrolotifs.....	Hydrolés.
		Elcolés.....	
		Hydrolotifs.....	Hydrolés.
		Hydrolotifs.....	Hydrolés.

Nous rappelons ici que M. Labache, de Bruyères, a proposé une nomenclature pharmaceutique dans un Mémoire qui a obtenu, en 1868, un prix au concours annuel ouvert par la Pharmacie centrale. On en trouve l'exposé dans le compte rendu de l'Assemblée générale de la Pharmacie centrale, en 1868.

(1) Béral réserve la terminaison é pour les préparations, quel que soit l'excipient, obtenues par simple solution, et celle en ARURE, pour les préparations obtenues par macération, décoction, infusion, etc., qui fournissent par évaporation une matière extractive.